



## Non-résident fiscal et imposition

Par **fredbkk**, le **25/02/2025** à **14:55**

Bonjour, je vis en Thaïlande grâce à mes seuls revenus de source française liés à la location de mon appartement meublé que je déclare dans la case 5ND. Ces revenus que j'importe ensuite en Thaïlande sont déclarés et taxés au taux local. Pour bénéficier du taux moyen, faut-il obligatoirement avoir d'autres revenus à l'étranger, ce qui n'est pas mon cas. N'ai-je pas droit à un abattement vu que je suis doublement imposé ?

Merci pour vos précieux renseignements.